

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1896.

Projet de loi portant création d'une place de 4^e Vicaire-général pour l'archidiocèse de Malines (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. FRIS.

MESSIEURS,

Toutes les sections de la Chambre ont admis le projet de loi créant une quatrième place de vicaire-général dans l'archidiocèse de Malines.

La population, qui y était de 908,793 habitants, en 1831, est actuellement de 1,929,442 habitants, soit une augmentation de 1,021,649.

Les divers services de l'archevêché comprennent quatre directions : les fabriques d'église, l'officialité, l'enseignement et le personnel ; ces services ont pris un très grand développement.

La bonne administration du diocèse nécessite donc la mesure proposée ; elle est conforme à l'extension des besoins du culte.

Si l'État est appelé à intervenir en cette occurrence, ce n'est qu'en vue des obligations que l'article 117 de la Constitution met à sa charge.

La section centrale, à l'unanimité, propose à la Chambre l'adoption du projet de loi.

Le Rapporteur,

VICTOR FRIS.

Le Président,

A. BEERNAERT.

(1) Projet de loi, n^o 83.

(2) La section centrale, présidée par M. BEERNAERT, était composée de MM. LE SERGEANT, D'HENDECOURT, WOESTE, MESENS, FRIS, DE BROQUEVILLE et BROERS.